



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 61455

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article 25 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Les objectifs poursuivis par ce programme national sont de requalifier et de redynamiser les quartiers anciens concentrant les situations d'habitat indigne, sociales et urbaines les plus difficiles. À cette fin, le programme prévoit des interventions sur l'habitat privé favorisant l'amélioration énergétique des bâtiments, des interventions sur les espaces et équipements publics de proximité ainsi que sur les commerces et les activités, avec un souci de maintien des habitants et un objectif de mixité sociale et fonctionnelle. Le Gouvernement a lancé, à cet effet, un appel à candidature, dont l'échéance se terminait le 31 juillet 2009. Après avis de la commission du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés sur l'ensemble des dossiers déposés avant fin juillet 2009, le décret prévu à l'article 25 est paru le 31 décembre 2009 et a listé les quartiers bénéficiaires du programme. 40 quartiers sont concernés dont 15 sont susceptibles de bénéficier d'aides pour des études ou de l'ingénierie de la part de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et 25 dont le projet fera l'objet d'une convention pluriannuelle de financement avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'ANAH, l'État et le cas échéant, le délégataire des aides à la pierre. Les premières conventions pourraient être signées avant l'été 2010 et l'objectif poursuivi est de signer les 25 conventions pluriannuelles d'ici la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61455

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement et urbanisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9855

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4789